

Construire une société ouverte à tous ! **Plaidoyer APF**

Vivre « comme tout le monde », choisir librement son mode de vie, participer à la vie de la cité et en être acteur : c'est tout simplement ce que désirent les personnes en situation de handicap et leurs proches.

Ces aspirations légitimes nécessitent une société conçue pour tous, avec tous. C'est-à-dire un environnement accessible à tous, des droits garantis et des réponses adaptées en fonction des besoins spécifiques de chacun, y compris des personnes les plus dépendantes, telles que les enfants ou les adultes polyhandicapés. Et en prenant en considération « l'expertise » des personnes concernées, du vécu tel qu'elles le décrivent.

La société doit donc prendre en compte, toutes les situations de handicap, dans le cadre d'une politique transversale (c'est-à-dire dans tous les domaines), de non-discrimination et de solidarité nationale.

L'accès à tous les droits fondamentaux - le droit à l'éducation, au travail, à un revenu d'existence, à la santé, à circuler librement, au respect de l'intimité...- doit être garanti aux personnes en situation de handicap comme à tout un chacun.

Ces droits ont été posés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Ils ont été développés par des conventions, chartes et pactes internationaux, essentiellement sous l'égide de l'ONU, et de l'Europe dont les traités impulsent les politiques nationales de non-discrimination et de respect des droits de l'homme.

Ces droits viennent d'être réaffirmés et précisés dans la Convention internationale des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Participation sociale, citoyenneté, non-discrimination, solidarité, droits fondamentaux, dignité : autant de principes qui président à l'évolution vers une société plus ouverte et accueillante, dans laquelle chaque individu a sa place.

Les personnes en situation de handicap ne veulent pas se battre exclusivement pour elles-mêmes ; elles proposent d'agir pour une société ouverte à tous, avec toutes les personnes, concernées ou non par l'exclusion, et partageant la volonté d'un autre modèle de « vivre ensemble ».

Combattre les préjugés pour créer une autre relation avec les personnes en situation de handicap

Combattre les préjugés, c'est aller au-delà des apparences, c'est se remettre en question par rapport à des opinions toutes faites et des a priori. C'est aussi, pour les personnes visées par ces préjugés, donner à la société les moyens de mieux les comprendre en expliquant ce qu'elles vivent.

❖ Trop d'idées reçues !

Réactions entendues, souvent sous-entendues, même si les regards évoluent : « Ça fait pitié de voir des handicapés ». « Les personnes handicapées n'ont pas de vie sexuelle ». « Être en couple avec elles nécessite du courage ». « Elles ne peuvent pas vivre seules ». « Ce sont plutôt des gens assistés ». « Elles sont renfermées sur elles-mêmes ». « Les invalides sont inaptes au travail ». « Les personnes handicapées sont des privilégiées : elles ont des places de stationnement réservées, elles sont au premier rang des spectacles, elles ont plein d'aides financières »... Ou encore : « Les handicapés sont des gens exemplaires et hors du commun » !

Le handicap, parce qu'il est méconnu nourrit beaucoup de fantasmes, de peurs, et de craintes plus ou moins conscientes... Des préjugés et des expressions blessants, humiliants, infantilissants, qui disparaissent si on se donne la peine d'y réfléchir et d'en parler ! Mais comment comprendre et rencontrer des personnes que l'on ne voit jamais parce que la cité ne leur est pas accessible ?

❖ Une communication décalée et maladroite

Au-delà de l'accessibilité, la présence des personnes en situation de handicap, leur visibilité et leur participation dépendent aussi de la façon dont la société communique : les personnes qui vivent des situations de handicap ne sont pas seulement les « témoins » de leur vécu dans des reportages, ou des sportifs aux jeux paralympiques. A quand des héros ou des présentateurs de programmes télévisés en situation de handicap à des heures de grande écoute ?

Toutefois, présence et participation ne signifient pas pour autant se servir des personnes en situation de handicap comme d'un faire valoir, du genre « *Regardez, nous on a un handicapé sur notre liste, dans notre conseil, dans notre entreprise, dans notre émission...* »

❖ Des situations incomprises...

Certaines incapacités d'origine motrice entraînent des difficultés qui laissent croire à tort que la personne ne dispose pas de toutes ses capacités intellectuelles : des difficultés d'élocution, une mobilité amoindrie ressemblant à un « état d'ivresse », une tendance à saliver... Ces personnes sont régulièrement ignorées et ont le sentiment d'être méprisées, avec un ressenti de condescendance... alors même qu'elles disposent de toutes leurs facultés pour communiquer et échanger.

D'autres formes d'incapacités, ou maladies, sont invisibles. Cette invisibilité conduit aussi à des incompréhensions qui peuvent se révéler humiliantes pour les personnes concernées, qui se doivent alors de justifier publiquement leur handicap, aux caisses prioritaires des supermarchés par exemple.

❖ Le handicap, un ressenti personnel

Entre les préjugés et les obstacles de la vie quotidienne, il y a le ressenti de la personne en situation de handicap, un ressenti physique et psychologique, voire moral. Un ressenti très personnel qui peut être source de combativité mais aussi d'abattement. Un ressenti souvent doublé de souffrance physique qui, si elle est peu mise en avant, n'en est pas moins réelle.

« Ne pas pouvoir faire seul » est frustrant, parfois humiliant. Le regard des autres, fait bien souvent de pitié ou d'indifférence, pèse lourd. La douleur physique est tue pour ne pas laisser croire qu'on s'apitoie sur soi-même. Il est usant de se justifier, d'expliquer, de prouver, de devoir « réussir » : à s'intégrer, à vivre seul à domicile, à assumer une formation, une vie professionnelle ou une parentalité.

Et c'est malgré tout cela, que la personne tente de « dépasser son handicap » pour vivre comme tout le monde.

❖ Les mots pour le dire !

Les mots peuvent contenir en eux-mêmes les germes de préjugés à combattre. Adopter le bon vocabulaire, c'est faire un premier pas vers la compréhension et l'acceptation de l'autre.

La formule « *les handicapés* » est une façon de catégoriser une population en oubliant l'idée-même de « personne » tandis que parler des « *personnes handicapées* » revient à réduire une personne à sa déficience.

Aussi, depuis plusieurs années, l'APF et d'autres associations se battent pour rendre le vocabulaire plus significatif et plus respectueux de la réalité en retenant l'expression « *personnes en situation de handicap* ».

La « situation de handicap » est à la fois la conséquence d'une incapacité personnelle (quelle qu'en soit la cause) à effectuer tel ou tel acte et des obstacles liés à l'environnement : des lieux, des transports ou des activités inaccessibles... jusqu'aux préjugés et au regard des autres.

Garantir un environnement, des droits et des services accessibles à tous est indispensable pour construire une société ouverte à chacun, quelles que soient ses spécificités. Cet objectif prend tout son sens dans le cadre d'une approche transversale et universelle pour pouvoir participer avec tous à la vie de tous les jours.

❖ Une politique transversale et non des mesures « à part » !

Ecole, emploi, pouvoir d'achat, logement, transports, famille, santé, consommation, droits civiques, vie sociale, loisirs, vacances... Autant de secteurs de la société touchant à la vie quotidienne et à l'exercice de la citoyenneté ; autant de secteurs dans lesquels les personnes en situation de handicap et leur famille rencontrent blocages et obstacles, sont victimes de préjugés et de discrimination... alors qu'elles ne souhaitent qu'une chose : partager avec tous la vie de tous les jours.

Aussi, la condition pour mener à bien un projet de société ouverte à tous et avec tous, réside dans la mise en place d'une politique transversale et universelle c'est-à-dire dans la prise en considération des personnes et de leurs situations de handicap dans tous les enjeux de société, dans toutes les politiques publiques, sans éprouver le besoin de concevoir et de conduire des politiques spécifiques, «à part ».

❖ L'accès à tout pour tous !

La société doit être construite pour que chacun, en situation de handicap ou pas, ait accès à tout : bâtiments, logement, transports, loisirs, vie culturelle, équipements, services de santé, produits de consommation et services, technologies de l'information et de la communication... C'est ce qu'on appelle l'« accès à tout pour tous » !

Concevoir et aménager pour tous l'environnement, les équipements, mais aussi l'usage des produits de consommation, des services et des nouvelles technologies nécessitent sensibilisation, information, civisme et formation de tous (professionnels, politiques, grand public...) jusqu'à ce que cela devienne un réflexe.

S'engager dans cette démarche correspond à promouvoir l'« accessibilité universelle » : une façon de penser, en amont, l'environnement, les produits, les services... qui profiteront à tous sans exception.

❖ L'égalité des chances, pas la discrimination positive !

Une société ouverte à tous est une société qui garantit l'égalité des chances pour tous et combat toutes formes de discriminations et d'exclusions. Cela exige une égalité de traitement, quels que soient les besoins spécifiques de chacun.

Cette égalité de traitement prend en considération la différence que génère le handicap et reconnaît qu'une situation différente peut exiger un traitement différent afin d'établir ou de rétablir une réelle égalité des chances. Ainsi voyager avec tout le monde oblige parfois certaines personnes en situation de handicap - en fonction de leurs besoins spécifiques - à effectuer des procédures particulières pour bénéficier d'une assistance personnalisée.

Ces procédures, ces mesures spécifiques peuvent être nécessaires pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à des services, des droits, au même titre que les autres, et cela en prenant les besoins spécifiques de chaque personne. Il s'agit d'actions dites « positives » pour aider une personne à être « l'égale » des autres dans une situation particulière, sans pour autant placer collectivement les personnes en situation de handicap dans une catégorie à part, ce qui constituerait une discrimination dite « positive ».

❖ Des droits et des services spécifiques mais pas d'assistantat !

Une société ouverte à tous est une société qui garantit des droits prenant en compte les contraintes spécifiques des personnes en situation de handicap et de leur famille : moyens

d'existence décentes quand on ne peut pas ou plus travailler, financement intégral des surcoûts liés au handicap, mesures et dispositifs adaptés dans tous les domaines de la vie (à l'école, dans l'emploi, chez soi, en famille ou dans un foyer, là où l'on a librement choisi de vivre et demeurer...)

Une société ouverte à tous est aussi une société qui offre à chacun, à tous les âges de la vie, et aux familles, la possibilité de bénéficier de services, de lieux d'accueil et d'hébergement prenant en compte leur propre rythme, leur fatigabilité, leur besoin de répit et leurs projets, avec un accompagnement adapté et spécialisé dans une relation individuelle ou un cadre collectif. Certains enfants ou adultes sont dans un état de grande dépendance qui nécessite un accompagnement permanent. Les services et les établissements médico-sociaux offrent une réponse de proximité et permettent d'éviter que certaines de ces personnes soient obligées de rester dans leur famille...ou se retrouvent à l'hôpital !

L'accès à ces droits et services doit être pris en charge dans le cadre d'une politique de solidarité nationale, seule apte à garantir pour tous égalité et équité, quel que soit le lieu où l'on vit, quelles que soient ses sources de revenus. Une solidarité nationale qui doit aussi trancher avec la logique d'assistanat, imprégnant jusqu'à aujourd'hui les diverses « politiques du handicap », et ce, malgré les lois sur les droits des usagers (2002) ou sur la citoyenneté et la participation des personnes en situation de handicap (2005).

Citoyens concernés, citoyens impliqués

Impliquer les citoyens et leurs représentants dans le processus décisionnel est de toute évidence le meilleur moyen de tendre vers la justesse des politiques et leur compréhension. Aussi il est indispensable d'accorder aux citoyens une réelle place dans le dialogue civil national, européen et international.

De nombreuses instances de concertation, de réflexion, de décision et de conseil existent. Ce sont autant d'espaces d'échanges dans lesquels les citoyens et les associations doivent pouvoir siéger et intervenir, à titre d' « experts » de la société civile, du quotidien. Les personnes en situation de handicap, leur entourage et les associations qui les représentent doivent donc y avoir toute leur place, que ces instances soient spécialisées ou non dans le domaine du handicap. Elles doivent pouvoir, par exemple, participer à une réunion d'aménagement d'un quartier ou siéger dans une instance de concertation avec des usagers de transports.

En effet, plus il y aura de concertation et plus la compréhension des problématiques quotidiennes vécues par les personnes concernées progressera. C'est ainsi qu'on aboutira à une juste articulation des vécus citoyens et des savoirs techniques.

Cette expertise citoyenne doit être prise en compte à tous les échelons de la société, dans tous les territoires : locaux, nationaux, mais aussi européens et internationaux.

Un autre modèle de société est possible !

Construire une société ouverte à tous :

- c'est construire une société qui rend effectifs les Droits de l'Homme ;
- c'est construire une société conçue et aménagée pour être accessible à tous, c'est-à-dire une société qui considère l'accessibilité universelle comme une norme fondamentale de la qualité de vie de tous les citoyens et donc qui s'inscrit dans les politiques d'aménagement et de développement durable ;
- c'est construire une société qui combat les préjugés et les discriminations ;
- c'est construire une société qui s'oppose à toute logique d'exclusion et d'injustice sociale ;
- c'est construire une société qui affirme et défend la participation sociale de chacun, quelles que soient ses capacités et ses déficiences ;

- c'est construire une société dans laquelle chacun a sa place et respecte celle des autres ;
- c'est construire une société en collaboration avec tous.

Construire une société ouverte à tous est un défi, c'est **l'ambition de l'APF** pour les années à venir.

Ambition qui doit se concrétiser dans tous les domaines de la vie.

Ambition qui s'appuie sur les droits fondamentaux, notamment ceux inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948.

Ambition qui rejoint celle de l'Organisation des Nations Unies dans sa Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.

C'est cette société ouverte à tous qui doit assurer l'effectivité des Droits de l'Homme, l'accessibilité universelle, l'absence de préjugés et de discriminations.

C'est cette société que l'APF souhaite partager avec tous et dans tous les domaines :

- l'exercice de la citoyenneté et le respect de la dignité des personnes,
- la conception et l'aménagement d'un environnement accessible à tous,
- l'éducation et la scolarité pour tous, avec tous
- l'ouverture de la vie professionnelle à tous,
- la garantie d'un revenu décent pour tous,
- le financement de toutes les dépenses liées au handicap,
- la préservation de la santé et le bien être de chacun,
- l'amélioration de la vie en famille,
- le droit à la vie affective, sentimentale et sexuelle,
- le soutien de l'accès aux loisirs, aux pratiques culturelles et sportives, aux vacances, avec tous.

C'est cette société que l'APF expose domaine par domaine dans un plaidoyer spécifique à consulter : [www....](#)

PROJET

RÉSULTATS À ATTEINDRE

Des conditions de vie décentes

- > **Bénéficier** d'un pouvoir d'achat suffisant pour vivre décemment par la garantie d'un emploi ou d'un revenu d'existence pour les personnes qui ne peuvent pas ou plus travailler.
- > **Avoir** accès aux soins et à la protection sociale.

Une réponse complète aux besoins essentiels

- > **Pouvoir** réaliser pleinement ses projets.
- > **Pouvoir** se loger selon ses besoins spécifiques dans un lieu librement choisi.
- > **Pouvoir** se déplacer sans contraintes supplémentaires d'accessibilité, de temps et de coût, où que l'on se trouve et quels que soient le lieu et les moyens utilisés.
- > **Pouvoir** s'exprimer et communiquer, quels que soient les moyens de communication utilisés.

L'égalité avec les autres citoyens

- > **Être accueilli** dans tous les services d'accueil et de garde de la petite enfance et à l'école.
- > **Être accueilli** à tous les niveaux d'enseignement, en formation initiale et continue.
- > **Accéder** au marché du travail, et à la formation professionnelle sans discrimination.
- > **Accéder** aux activités de loisir, de sport, de tourisme, de vacances et de culture.
- > **Pouvoir participer** à la vie citoyenne.
- > **Avoir** une vie affective et familiale.

LEVIERS

Agir sur l'environnement et l'entourage des personnes

- > **Aménager** des environnements accessibles ou adaptés.
- > **Combattre** les préjugés, la discrimination et l'exclusion.
- > **Lutter contre** toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance.

Agir pour la solidarité

- > **Garantir** des ressources suffisantes pour tous.
- > **Disposer** des aides personnelles nécessaires (techniques et humaines).
- > **Compenser** intégralement tous les coûts supplémentaires engendrés par les situations de handicap.
- > **Garantir** l'accès (y compris financier), la coordination et la complémentarité des programmes et des services sociaux, médico-sociaux et de santé.

Agir sur l'offre de service

- > **Permettre** aux personnes en situation de handicap et à leur famille d'accéder à des services d'aide, d'accompagnement et de soins, de qualité et de proximité.
- > **Adapter** les services aux besoins des personnes et de leurs aidants.
- > **Garantir** l'accompagnement par des personnels formés et qualifiés.
- > **Permettre** l'exercice des rôles éducatifs et sociaux des familles.
- > **Permettre** aux personnes concernées de participer aux instances qui définissent les critères de qualité des services.

ENGAGEMENTS À PRENDRE

Systématiser la démarche de politique transversale et intégrée du handicap

- > **Prendre** en compte la spécificité des personnes en situation de handicap dans l'élaboration de l'ensemble des projets de lois, de politiques, de programmes, de services...
- > **Confier** au Premier ministre la responsabilité d'initier, d'animer et de soutenir cette politique transversale et interministérielle.
- > **Améliorer** le pilotage de la mise en œuvre et du respect des politiques publiques en généralisant la démarche suivante, à tous niveaux : planifier, budgéter, organiser, contrôler, évaluer.
- > **Présenter** toute réforme législative de façon complète dès l'origine : projet de loi, textes réglementaires, budgets.
- > **Impliquer** les personnes en situation de handicap qui le souhaitent, leur famille et leurs associations représentatives sur tous les projets et dans toutes les instances pouvant les concerner.

Promouvoir le « réflexe handicap »

- > **Impulser** le « réflexe handicap » auprès de l'ensemble des acteurs publics et privés par des mesures incitatives, avec un État et des collectivités territoriales exemplaires.
- > **Diffuser** régulièrement des campagnes publiques locales et nationales d'information pour une « société ouverte à tous » auprès du grand public ou de publics ciblés.

Évaluer les politiques publiques

- > **Évaluer** les résultats attendus au moyen d'indicateurs objectifs et les rendre publics.
- > **Donner** les moyens et les outils statistiques nécessaires au renforcement de la recherche, tant fondamentale qu'appliquée.